

(19)



(11)

EP 4 537 700 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.04.2025 Bulletin 2025/16

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A44C 17/02 (2006.01) A44C 17/04 (2006.01)
A44C 9/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **23203541.0**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A44C 9/00; A44C 17/02; A44C 17/04

(22) Date de dépôt: **13.10.2023**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **GEIB, Maxime**
75012 Paris (FR)
• **PROVENT, Ludovic**
91620 Nozay (FR)

(74) Mandataire: **e-Patent SA**
Rue Saint-Maurice 12
Case postale
2001 Neuchâtel 1 (CH)

(71) Demandeur: **Richemont International SA**
1752 Villars-sur-Glâne (CH)

(54) **DISPOSITIF D'ASSEMBLAGE D'UNE PIERRE PRECIEUSE OU SEMI-PRECIEUSE SUR UN SUPPORT**

(57) L'invention concerne un dispositif d'assemblage (1) pour le montage d'une pierre (8), précieuse ou semi-précieuse, sur un support (4) comportant:
- une base (2) destinée à être rendue solidaire du support (4), et
- au moins deux griffes (10) dont chacune est destinée à être solidaire de la base (2) et à coopérer avec la pierre pour contribuer à son assemblage au support (4), dans lequel chacune des griffes (10) est réalisée en diamant synthétique ou naturel.

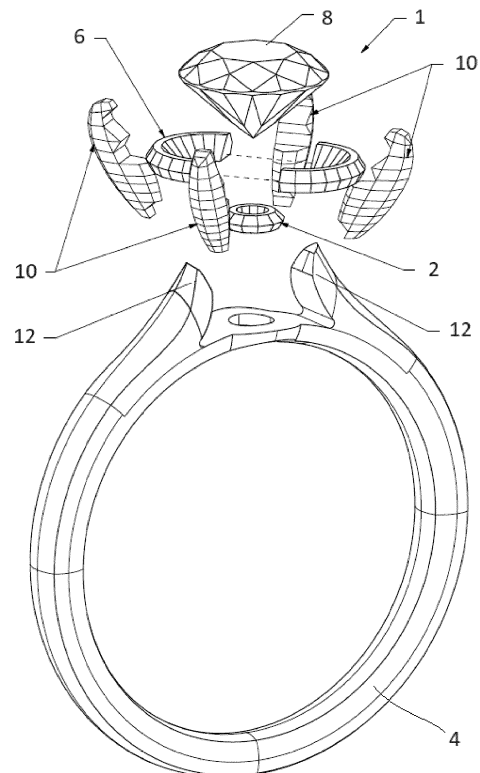


Fig. 2

EP 4 537 700 A1

Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne un dispositif d'assemblage pour le montage d'une pierre, précieuse ou semi-précieuse, sur un support comportant:

- une base destinée à être rendue solidaire du support,
- au moins deux griffes dont chacune est destinée à être solidaire de la base et à coopérer avec la pierre pour contribuer à son assemblage au support.

[0002] La présente invention concerne également un bijou comprenant un support portant un tel dispositif d'assemblage, préférablement une bague de type solitaire.

Etat de la technique

[0003] De nombreuses techniques de sertissage sont connues pour assurer le montage de pierres, notamment précieuses ou semi-précieuses, sur un support adapté, par exemple l'anneau ou corps d'une bague.

[0004] Ainsi, il est déjà connu d'utiliser un chaton, ou plus généralement, un dispositif d'assemblage répondant aux caractéristiques ci-dessus pour réaliser le montage d'une pierre sur un support, par exemple pour réaliser une bague de type solitaire. Dans ce type de bague, une seule pierre est montée sur le corps de la bague et y est particulièrement mise en valeur la plupart du temps. L'utilisation d'un chaton selon les caractéristiques ci-dessus permet de proposer un montage relativement aéré de la pierre, puisqu'une partie de sa périphérie reste libre et visible.

[0005] Cependant, cet aspect aéré peut être rapidement compromis, en fonction du nombre de griffes mises en oeuvre, c'est pourquoi d'autres techniques de sertissage ont été imaginées pour améliorer la visibilité des pierres ainsi que leur luminosité, qui peut également être impactée par les moyens de montage utilisés.

[0006] Un exemple de montage permettant d'améliorer l'apparence d'une pierre sertie est présenté dans la demande WO 2016/086323 A1. Ce document prévoit d'aménager une zone de liaison localisée dans une région spécifique de la culasse d'une pierre précieuse, taillée de manière adaptée, de telle manière que tout rayon lumineux entrant dans la pierre par sa couronne et se réfléchissant sur la zone de liaison ressorte de la pierre par l'arrière, au niveau de la culasse. Ainsi, la zone de liaison n'est pas visible pour un observateur observant la partie visible de la pierre sertie, soit sa couronne.

[0007] Une approche de sertissage alternative est présentée dans la demande EP3181005 A1, avec un but recherché légèrement différent de celui du document ci-dessus. Le concept ayant conduit au dépôt de cette demande européenne visait à permettre le sertissage

de plusieurs pierres de dimensions réduites, les unes à côté des autres sur un bijou, d'une certaine manière permettant de donner l'impression que ce bijou ne comporterait qu'une seule grosse pierre. L'enseignement de ce document est un peu confus mais on comprend que si le sertissage de certaines pierres, les plus petites et celles de dimensions moyennes, est réalisé de manière conventionnelle au moyen de griffes métalliques positionnées plutôt dans les régions périphériques de la zone de sertissage, les pierres de dimensions plus importantes semblent être maintenues en place par les plus petites. En effet, il semble que les pierres les plus grandes soient engagées dans des trous adaptés du support de montage avant que des pierres plus petites soient mises en place en appliquant une pression sur les pierres plus grandes dans des régions périphériques.

[0008] Une telle approche semble toutefois quelque peu aléatoire dans son résultat et probablement peu reproductible, et la pression appliquée par certaines pierres sur d'autres pierres risque de leur causer des dommages, à toutes. En outre, la fiabilité du sertissage ainsi réalisé semble limitée, et donc peu recommandable pour le sertissage de pierres précieuses à partir d'une certaine dimension/valeur au vu du risque de perte encouru. Enfin, outre la question du risque de perte de pierres, cette approche n'est pas adaptée pour réaliser certains types de bijou, par exemple un solitaire.

[0009] Par conséquent, il reste intéressant de pouvoir mettre au point une méthode de sertissage de pierres, précieuses ou semi-précieuses, qui permettrait de sertir de telles pierres de manière fiable tout en les mettant correctement en valeur.

Divulgation de l'invention

[0010] Un but principal de la présente invention est de proposer un dispositif d'assemblage ou de sertissage d'une pierre, précieuse ou semi-précieuse, qui permette la mise en oeuvre d'une méthode de sertissage alternative aux approches connues pour sertir cette pierre sur un support, en particulier pour fabriquer un bijou, et qui soit à la fois simple, robuste et fiable, tout en préservant un bon niveau de visibilité de la pierre lorsqu'elle est montée sur son support, notamment par la mise en oeuvre de moyens de sertissage qui soient relativement discrets.

[0011] A cet effet, la présente invention concerne plus particulièrement un dispositif d'assemblage d'une pierre, précieuse ou semi-précieuse, du type indiqué plus haut, caractérisé par le fait que chacune de ses griffes soit réalisée en diamant, synthétique ou naturel.

[0012] Grâce à ces caractéristiques, on obtient un dispositif d'assemblage ou de sertissage d'une pierre à la fois attractif et discret. En effet, un chaton conventionnel présente essentiellement une fonction technique, visant à rendre une pierre solidaire d'un support, et le bijoutier cherche généralement à le rendre discret, à l'intégrer parfaitement dans l'esthétique globale du bijou

correspondant, en prenant en compte la forme et la matière du support. De manière très différente, la présente invention permet d'augmenter la contribution du dispositif d'assemblage à la valeur d'ensemble du bijou, non seulement du fait de la valeur intrinsèque du diamant utilisé pour sa réalisation, mais également par la plus-value issue du travail nécessaire pour en fabriquer les différents composants. De plus, la transparence du diamant permet d'optimiser la mise en valeur de la pierre sertie grâce au dispositif d'assemblage selon la présente invention.

[0013] Selon un mode de réalisation préféré, on peut prévoir que la base soit également réalisée en diamant synthétique ou naturel.

[0014] De manière générale, on peut prévoir que le dispositif d'attache comporte également une ceinture destinée à supporter la pierre et à être solidaire des griffes.

[0015] Dans ce cas, on peut avantageusement prévoir que la ceinture soit également réalisée en diamant synthétique ou naturel.

[0016] Selon une variante de réalisation préférée, on peut prévoir que la base, la ceinture et les griffes soient toutes réalisées en diamant synthétique.

[0017] De manière préférée, on peut prévoir que la base et la ceinture présentent chacune une forme générale s'étendant dans un plan moyen et présentant un axe central moyen, perpendiculaire au plan moyen correspondant, et que la base et la ceinture soient destinées à être agencées en étant superposées de telle manière que leurs axes centraux soient sensiblement coaxiaux.

[0018] De manière plus spécifique, on peut avantageusement prévoir que la forme générale de la base présente une symétrie de révolution suivant son axe central moyen.

[0019] De manière similaire, on peut aussi prévoir que la forme générale de la ceinture présente une symétrie de révolution suivant son axe central moyen.

[0020] Selon une variante de réalisation préférée, on peut prévoir que les formes générales respectives de la base et de la ceinture soient sensiblement homothétiques, préférablement annulaires, non seulement pour des considérations esthétiques mais également pour optimiser la robustesse de l'assemblage final du chaton.

[0021] De manière générale, on peut également prévoir que la ceinture présente une forme générale annulaire, avec une ouverture centrale sensiblement circulaire et dont la périphérie située du côté destiné à coopérer avec la pierre est sensiblement conique. Une telle caractéristique permet de garantir une bonne tenue mécanique de la pierre sur la ceinture.

[0022] Par ailleurs, il est également possible de prévoir, de manière générale, que chacune des griffes comporte une découpe définissant un appui destiné à être positionné contre la base et/ou que chacune des griffes comporte une rainure définissant au moins une surface d'appui pour la ceinture et/ou que chacune des griffes comporte une zone d'encranement destinée à

coopérer avec la pierre lors de son assemblage.

[0023] La présente invention concerne également un bijou comportant un support portant un dispositif d'assemblage selon les caractéristiques qui précèdent.

[0024] De manière avantageuse, on peut prévoir que chacune des griffes soit rendue solidaire de la base et/ou de la ceinture, lorsqu'il y en a une, par brasage.

[0025] Par ailleurs, on peut également prévoir que le support soit métallique et, éventuellement dans ce cas, que la base en soit rendue solidaire par brasage.

[0026] De manière générale, lorsqu'une pierre, précieuse ou semi-précieuse, est logée dans le dispositif d'assemblage, on peut préférablement prévoir qu'un matériau adhésif et/ou amortisseur de chocs soit interposé entre chacune des griffes et la pierre.

[0027] La présente invention concerne également un article de joaillerie ou bijou selon tout ou partie des caractéristiques qui précèdent et prenant la forme d'une bague, préférablement de type solitaire.

[0028] Dans ce cas, on peut avantageusement prévoir que la bague comporte des palmettes reliant le support à la ceinture, celles-ci étant préférablement brasées sur la ceinture pour améliorer la robustesse de l'ensemble.

[0029] L'article de joaillerie peut comprendre plusieurs pierres serties dont chacune est assemblée à un support correspondant par l'intermédiaire d'un dispositif d'assemblage tel que décrit ci-dessus. L'article de joaillerie peut être une bague, un bracelet, un collier, des boucles d'oreilles, une broche, une couronne sans que cette liste soit exhaustive.

Breve description des dessins

[0030] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation préféré qui suit, faite en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif et dans lesquels:

- la figure 1 représente une vue en perspective simplifiée d'un chaton logeant une pierre, selon un mode de réalisation préféré de la présente invention,
- la figure 2 représente une vue en perspective simplifiée d'un solitaire comprenant le chaton de la figure 1 avec la pierre, celui-ci étant représenté en éclaté, et
- la figure 3 représente une vue en perspective simplifiée, éclatée et agrandie du chaton tel que représenté sur la figure 2, avec la pierre.

Mode(s) de réalisation de l'invention

[0031] La figure 1 représente une vue d'ensemble, en perspective simplifiée, d'un dispositif d'assemblage 1 ou chaton, assemblé, logeant une pierre précieuse ou semi-précieuse, selon un mode de réalisation préféré de la présente invention.

[0032] Le chaton 1 comporte ici une base 2, destinée à

être rendue solidaire d'un support 4 (illustré uniquement sur la figure 2, sous la forme d'un corps de bague), une ceinture 6 agencée pour définir une assise pour une pierre 8, et des griffes 10, agencées pour réaliser non seulement l'assemblage de l'ensemble du chaton 1, en étant solidaires à la fois de la base 2 et de la ceinture 6, mais également la retenue de la pierre 8.

[0033] La pierre 8 pourra être de tout type, préféralement précieuse ou semi-précieuse, par exemple un diamant, faute de quoi les coûts relatifs à la fabrication du chaton 1 selon la présente invention seraient disproportionnés par rapport à la valeur de la pierre qu'il permet de monter.

[0034] Conformément à la présente invention, au moins la ceinture 6 et les griffes 10 sont réalisées en diamant, synthétique ou naturel. De manière préférée mais optionnelle, la base 2 peut également être réalisée en diamant, synthétique ou naturel. On peut aussi prévoir, en alternative, que la base 2 soit métallique, préféralement du même métal que le support 4 lorsque ce dernier est métallique.

[0035] Toute méthode adaptée connue pourra être mise en oeuvre pour fabriquer des diamants synthétiques destinés à permettre la fabrication des différents composants du chaton 1 selon l'invention. Il semble toutefois plus simple pour le bijoutier souhaitant mettre en oeuvre un tel chaton, selon l'invention, de se procurer des diamants disponibles dans le commerce, qu'il taillera ou fera tailler en fonction de ses propres besoins. De plus en plus de laboratoires proposent des diamants synthétiques dont certains présentent une pureté plus élevée que des diamants naturels. Voici un lien vers le site internet d'un fournisseur suisse de diamants industriels, indiqué à titre d'exemple non limitatif: <https://www.swissdiamondlab.ch/>. Ce fournisseur propose également de tailler ses diamants synthétiques sur mesure, par usinage laser sur machine 5 axes.

[0036] La figure 2 représente une vue en perspective simplifiée d'un solitaire comprenant le chaton 1 de la figure 1 avec la pierre 8 en place, le chaton 1 étant représenté en éclaté cette fois pour rendre plus visibles certains détails de construction.

[0037] Comme déjà mentionné précédemment, le support 4 présente ici la forme d'un corps ou anneau de bague sur lequel une pierre 8 est destinée à être montée par l'intermédiaire du chaton 1 pour réaliser un solitaire. Le support 4 est préféralement métallique, avantageusement en métal précieux comme de l'argent, de l'or, du platine, du palladium, du rhodium, du titane ou du tungstène ou un de leurs alliages. Par exemple, dans le cas de l'or, on pourra utiliser un alliage d'or qui sera préféralement d'au moins 14 carats, plus préféralement d'au moins 18 carats. On peut aussi prévoir, en alternative, que le support 4 soit en diamant, synthétique ou naturel, d'une seule pièce ou constitué par un assemblage de plusieurs parties.

[0038] Le support 4 est préparé pour recevoir le chaton 1 et permettre son intégration de manière adaptée tant au

niveau esthétique qu'au niveau mécanique, pour en assurer la bonne tenue. En particulier, le support 4 est ici pourvu de palmettes 12 agencées de part et d'autre du chaton 1 en étant conformées et dimensionnées de manière à venir en appui contre la ceinture 6 dans le plan moyen du support 4. Typiquement, les palmettes 12 peuvent être réalisées dans le même métal que le support et peuvent être rendues solidaires de ce dernier par brasage ou par soudage.

[0039] Il ressort de la figure 2 que le chaton 1 selon le présent mode de réalisation préféré de l'invention, illustré à titre non limitatif, est rendu solidaire du support 4 par l'intermédiaire de trois régions de contact, au niveau desquelles un brasage est préféralement réalisé, à savoir entre la base 2 et le support 4, et entre chaque palmette 12 et sa région de contact avec la ceinture 6.

[0040] La figure 3 représente un agrandissement du chaton 1 tel qu'il est illustré sur la figure 2, en éclaté, pour rendre plus visible certains détails de construction.

[0041] On constate que tous les composants du chaton 1 sont représentés ici avec un facetage, essentiellement pour des considérations esthétiques, même si certains usinages et angles relèvent également de considérations mécaniques. En particulier, on constate notamment que différentes surfaces de différents composants destinées à être mises en contact les unes avec les autres présentent des orientations identiques ou complémentaires, afin d'optimiser la tenue mécanique des liaisons mécaniques concernées et donc du chaton 1 dans son ensemble (et donc du sertissage de la pierre 8 dans le chaton 1, bien entendu).

[0042] Plus précisément, la base 2 présente une surface supérieure conique, à titre préféré illustratif non limitatif, chacune des griffes 10 présentant une découpe 14 de forme sensiblement complémentaire pour définir une liaison stable entre la base 2 et les griffes 10.

[0043] La ceinture 6 présente une enveloppe externe présentant une première portion 16 sensiblement horizontale par rapport à l'orientation illustrée sur la figure 3, définissant un fond sensiblement plat, suivi d'une deuxième portion 18 légèrement inclinée par rapport à la verticale sur la vue de la figure 3, puis d'une troisième portion 20 inclinée d'environ 40 à 60 degrés par rapport à la deuxième portion 18.

[0044] On constate sur la figure 3 que chacune des griffes 10 comprend une rainure 22 dont le profil est complémentaire à celui de l'enveloppe externe de la ceinture 6.

[0045] De manière avantageuse, on prévoit la réalisation d'une liaison par brasage des griffes 10 avec la base 2 et avec la ceinture 6, le brasage étant donc réalisé au niveau des découpes 14 et des rainures 22.

[0046] Enfin, chacune des griffes 10 comporte également une zone d'encranement 24 (soit un usinage définissant une rainure) dans sa partie supérieure destinée à coopérer avec la pierre 8. Cette zone d'encranement 24 présente un profil général en V destiné à coopérer à la fois avec la culasse de la pierre 8 et avec sa couronne

pour en assurer une parfaite tenue mécanique dans le chaton 1. En alternative, on pourrait prévoir que chacune des griffes 10 ne comporte qu'une simple portion recouvrant la couronne de la pierre 8, un contre-appui assurant la tenue de la pierre 8 étant déjà réalisé au niveau de la ceinture 6.

[0047] On comprend bien qu'une bonne tenue de la pierre 8 peut être assurée dès la mise en oeuvre de deux griffes moyennant quelques précautions, faute de quoi un déplacement de la pierre pourrait rester possible. Ainsi, il conviendrait de prévoir, dans le cas de deux griffes, qu'au moins l'une d'entre-elles présente une surface de contact avec la pierre qui épouse au moins partiellement la forme de la pierre dans la région concernée, afin d'assurer une retenue transversale de la pierre. De manière générale, on pourra éventuellement considérer mettre en oeuvre au moins deux ou trois et jusqu'à huit griffes en en réduisant la largeur pour éviter d'enfermer complètement la pierre 8.

[0048] On constate par ailleurs que la ceinture 6 présente ici une forme générale annulaire avec une ouverture centrale sensiblement circulaire adaptée à la forme de la pierre 8 illustrée à titre d'exemple non limitatif. La périphérie supérieure (sur la vue de la figure 3) de l'ouverture centrale destinée à coopérer avec la pierre 8 présente avantageusement une forme sensiblement conique dont l'angle de cône correspond à celui de la culasse de la pierre 8, afin d'optimiser encore une fois la qualité du contact entre la pierre 8 et le chaton 1.

[0049] On comprend bien entendu que les différents composants du chaton 1 pourront présenter des formes différentes de celles illustrées, notamment pour prendre en compte une forme différente que présenterait la pierre à sertir.

[0050] De manière générale, on peut avantageusement prévoir que la base 2 et la ceinture 6 présentent chacune une forme générale s'étendant dans un plan moyen et présentant un axe central moyen, perpendiculaire au plan moyen correspondant, et que la base 2 et la ceinture 6 soient destinées à être agencées en étant superposées de telle manière que leurs axes centraux soient sensiblement coaxiaux.

[0051] De manière plus spécifique, on peut avantageusement prévoir que la forme générale de la base 2 présente une symétrie de révolution suivant son axe central moyen.

[0052] De manière similaire, on peut aussi prévoir que la forme générale de la ceinture 6 présente une symétrie de révolution suivant son axe central moyen.

[0053] Selon une variante de réalisation générale préférée, on peut prévoir que les formes générales respectives de la base 2 et de la ceinture 6 soient sensiblement homothétiques, préférablement annulaires comme c'est le cas sur les figures 1 à 3, non seulement pour des considérations esthétiques mais également pour optimiser la robustesse de l'assemblage final du chaton 1.

[0054] Bien entendu, l'homme du métier pourra mettre en oeuvre toute autre forme générale adaptée à ses

propres besoins, notamment à la forme d'une pierre à sertir spécifique, comme par exemple une forme générale carrée, rectangulaire, ovale, voire poire ou goutte, sans pour autant sortir du cadre de la présente invention tel que défini par le jeu de revendications annexé.

[0055] Il est également possible de prévoir que l'un ou l'autre composant du chaton 1 soit réalisé en plusieurs parties distinctes rendues solidaires les unes des autres par brasage ou collage. Ainsi, on a par exemple illustré une réalisation de la ceinture 6 en deux moitiés sur les figures 2 et 3, à titre illustratif non limitatif. Une telle approche peut être envisagée pour simplifier le montage par exemple, ou pour réduire le coût de fabrication de certains composants qui présenteraient des dimensions importantes, en fonction des dimensions de la pierre à sertir.

[0056] Plus précisément dans le cas du mode de réalisation spécifiquement illustré sur les figures 2 et 3, on constate que la mise en place de la pierre 8 dans le chaton 1 est simplifiée lorsque la ceinture 6 est réalisée en deux parties. On peut par exemple prévoir que les deux griffes 10 situées à gauche et à droite de la figure 3 soient déjà liées par brasage à la ceinture 6 avant de former la ceinture 6 en réunissant ses deux moitiés. Les deux autres griffes 10 peuvent ensuite être liées par brasage à la ceinture 6 en finissant d'enfermer la pierre 8 et en masquant les jonctions des deux parties de la ceinture 6 si nécessaire. Les quatre griffes 10 peuvent enfin être rendues solidaires de la base 2 par brasage.

[0057] Bien entendu, cet exemple de méthode de montage est illustratif et non limitatif. L'homme du métier ne rencontrera pas de difficulté particulière pour effectuer un montage adapté à ses propres contraintes, notamment en fonction de la forme du chaton qui sera essentiellement dictée par la forme de la pierre à sertir, sans pour autant sortir du cadre de l'invention tel que défini par le jeu de revendications annexé.

[0058] De manière générale, on pourra avantageusement prévoir qu'un matériau adhésif soit interposé entre chacune des griffes 10 et la pierre 8, afin d'amortir l'assemblage correspondant et éviter des concentrations de contrainte ou du jeu entre les griffes 10 et la pierre 8. On pourra par exemple utiliser une colle acrylique UV présentant un haut niveau de transparence, comme la Loctite AA 3494 (marque déposée, disponible ici: https://www.henkel-adhesives.com/ch/fr/produit/uv-curing-adhesives/loctite_aa_34940.html). Afin d'améliorer en outre la tenue de la liaison entre chacune des griffes 10 et la pierre 8 aux chocs, on pourrait envisager d'utiliser une matière souple à la place d'une colle, par exemple un silicone ou de l'or 24 carats.

[0059] Grâce aux caractéristiques qui viennent d'être présentées, on obtient un dispositif de montage d'une pierre précieuse ou semi-précieuse sur un support, notamment pour réaliser un bijou, qui permet de garantir une excellente tenue de la pierre sertie, tout en en préservant la visibilité pour un observateur. Mieux encore, le chaton selon la présente invention rehausse la qualité

perçue du bijou correspondant grâce à l'originalité de sa conception et à son haut niveau de technicité.

[0060] La mise en oeuvre de la présente invention n'est pas limitée à certaines caractéristiques particulières telles qu'elles ont été illustrées et décrites. En effet, l'homme du métier ne rencontrera aucune difficulté particulière pour adapter le présent enseignement à ses propres besoins et mettre en oeuvre un dispositif d'assemblage ne reprenant qu'une partie de ces caractéristiques sans pour autant sortir du cadre de la présente invention tel que défini par les revendications. Ainsi, notamment, comme déjà signalé, les formes générales des différents composants du dispositif d'assemblage selon l'invention telles qu'elles ont été illustrées ne sont pas limitatives, et l'homme du métier pourra les modifier pour les adapter à ses propres besoins et contraintes tout en restant dans le cadre de l'invention tel que défini par les revendications.

Revendications

1. Dispositif d'assemblage (1) d'une pierre (8), précieuse ou semi-précieuse, sur un support (4) comportant:
 - une base (2) destinée à être rendue solidaire du support (4), et
 - au moins deux griffes (10) dont chacune est destinée à être solidaire de ladite base (2) et à coopérer avec la pierre (8) pour contribuer à son assemblage au support (4),**caractérisé en ce que** chacune desdites griffes (10) est réalisée en diamant synthétique ou naturel.
2. Dispositif (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite base (2) est également réalisée en diamant synthétique ou naturel.
3. Dispositif (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'il** comporte également une ceinture (6) destinée à supporter la pierre (8) et à être solidaire desdites griffes (10).
4. Dispositif (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** ladite ceinture (6) est également réalisée en diamant synthétique ou naturel.
5. Dispositif (1) selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** ladite base (2), ladite ceinture (6) et lesdites griffes (10) sont réalisées en diamant synthétique.
6. Dispositif (1) selon l'une des revendications 3 à 5, **caractérisé en ce que** ladite base (2) et ladite ceinture (6) présentent chacune une forme générale s'étendant dans un plan moyen et présentant un axe

central moyen, perpendiculaire audit plan moyen correspondant, et **en ce que** ladite base (2) et ladite ceinture (6) sont destinées à être agencées en étant superposées de telle manière que leurs axes centraux soient sensiblement coaxiaux.

7. Dispositif (1) selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la forme générale de ladite base (2) présente une symétrie de révolution suivant son axe central moyen.
8. Dispositif (1) selon la revendication 6 ou 7, **caractérisé en ce que** la forme générale de ladite ceinture (6) présente une symétrie de révolution suivant son axe central moyen.
9. Dispositif (1) selon l'une des revendications 6 à 8, **caractérisé en ce que** les formes générales respectives de ladite base (2) et de ladite ceinture (6) sont sensiblement homothétiques, préférablement annulaires.
10. Dispositif (1) selon l'une des revendications 3 à 9, **caractérisé en ce que** ladite ceinture (6) présente une forme générale annulaire, avec une ouverture centrale sensiblement circulaire et dont la périphérie située du côté destiné à coopérer avec la pierre (8) est sensiblement conique.
11. Dispositif (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chacune desdites griffes (10) comporte une découpe (14) définissant un appui destiné à être positionné contre ladite base (2).
12. Dispositif (1) selon l'une des revendications 3 à 10 ou selon les revendications 3 et 11, **caractérisé en ce que** chacune desdites griffes (10) comporte une rainure (22) définissant au moins une surface d'appui pour ladite ceinture (6).
13. Dispositif (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chacune desdites griffes (10) comporte une zone d'encranement (24) destinée à coopérer avec la pierre (8) lors de son assemblage.
14. Bijou comportant un support (4) portant un dispositif d'assemblage (1) selon l'une des revendications 1 à 13.
15. Bijou selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** chacune desdites griffes (10) est rendue solidaire de ladite base (2) par brasage.
16. Bijou selon la revendication 14 ou 15, comportant un dispositif d'assemblage (1) comprenant une ceinture (6) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que**

chacune desdites griffes (10) est rendue solidaire de ladite ceinture (6) par brasage.

17. Bijou selon l'une des revendications 14 à 16, **caractérisé en ce que** ledit support (4) est métallique. 5
18. Bijou selon la revendication 17, **caractérisé en ce que** ladite base (2) est rendue solidaire dudit support (4) par brasage. 10
19. Bijou selon l'une des revendications 14 à 18, comprenant une pierre (8), précieuse ou semi-précieuse, logée dans ledit dispositif d'assemblage (1), **caractérisé en ce qu'un** matériau adhésif et/ou amortisseur de chocs est interposé entre chacune desdites griffes (10) et ladite pierre (8). 15
20. Bijou selon l'une des revendications 14 à 19, comprenant une pierre (8), précieuse ou semi-précieuse, logée dans ledit dispositif d'assemblage (1), **caractérisé en ce qu'il** est une bague de type solitaire. 20
21. Bijou selon la revendication 20, comportant un dispositif d'assemblage (1) comprenant une ceinture (6) selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'il** comporte des palmettes (12) reliant ledit support (4) à ladite ceinture (6), lesdites palmettes (12) étant préférablement brasées sur ladite ceinture (6). 25

30

35

40

45

50

55

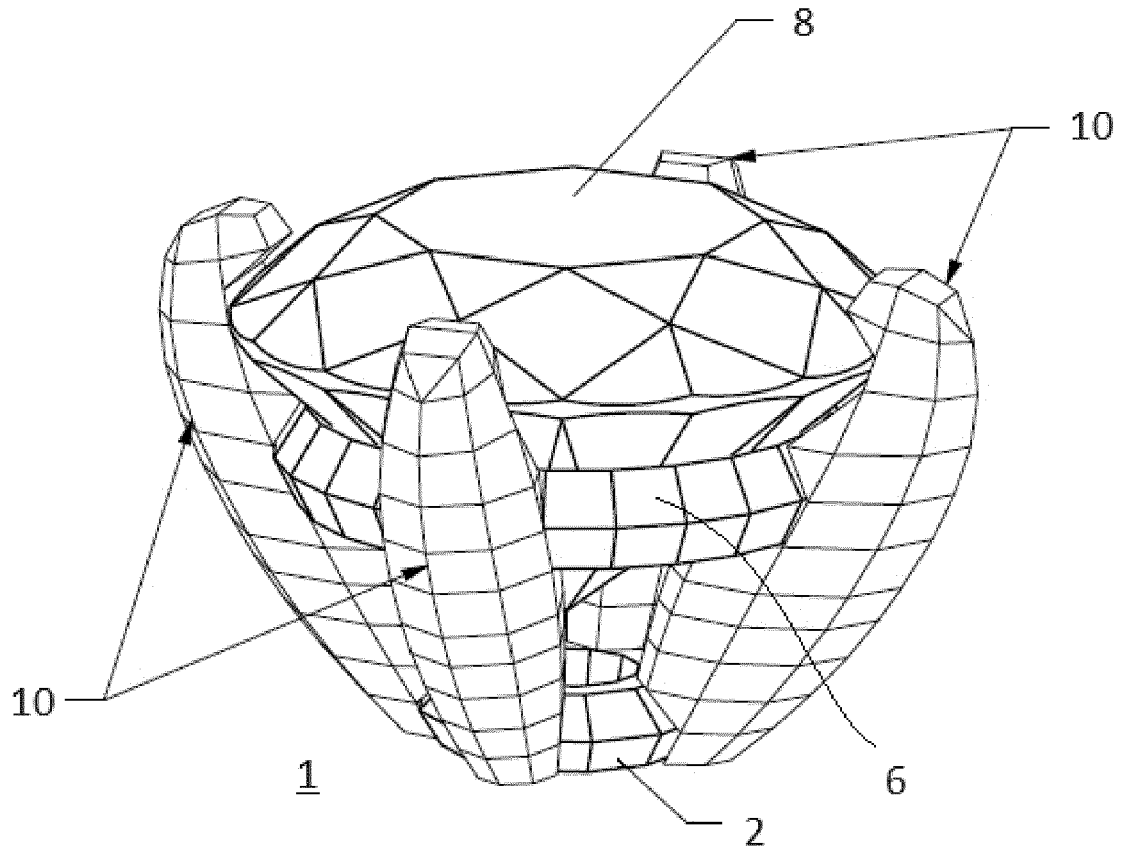


Fig. 1

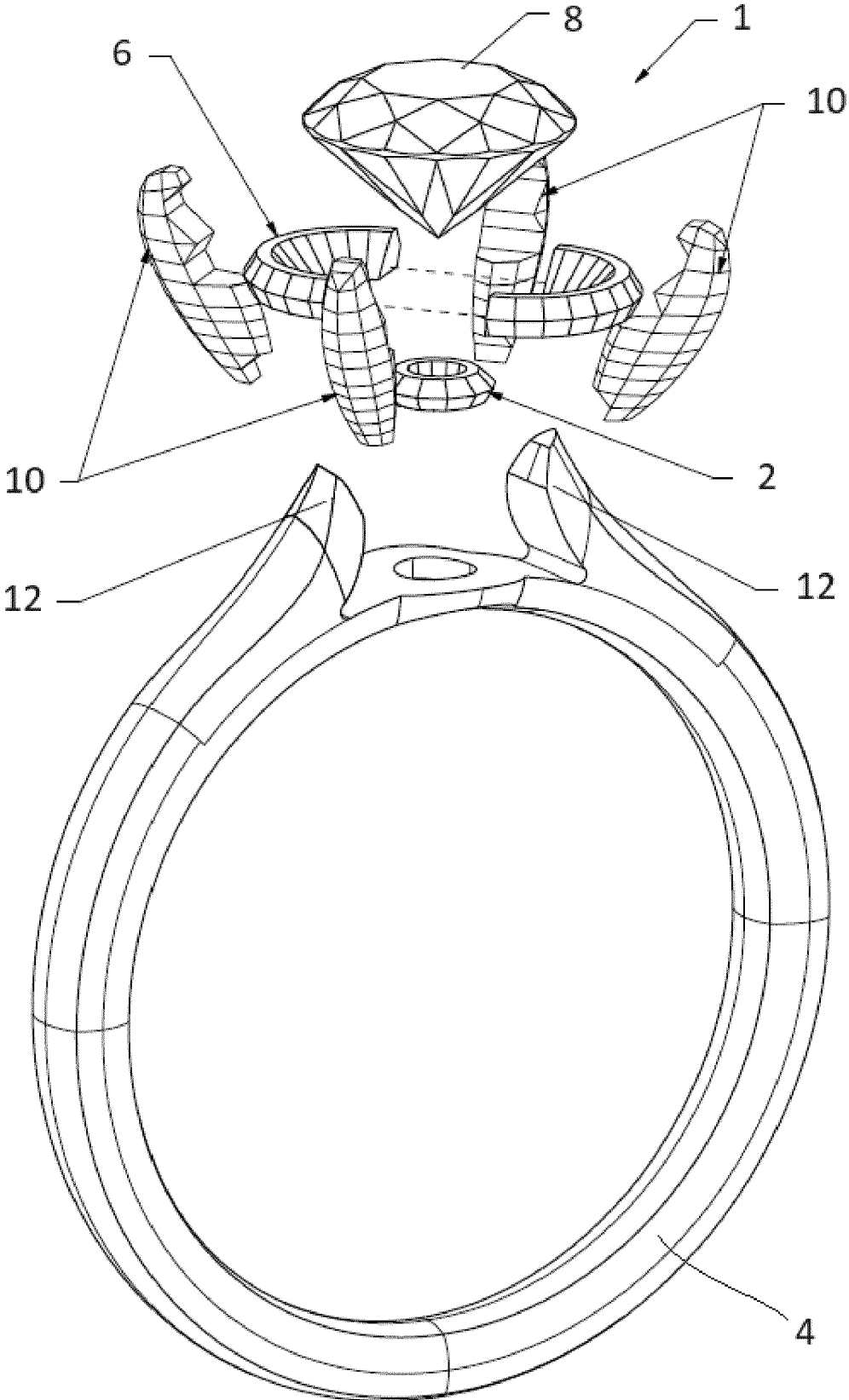


Fig. 2

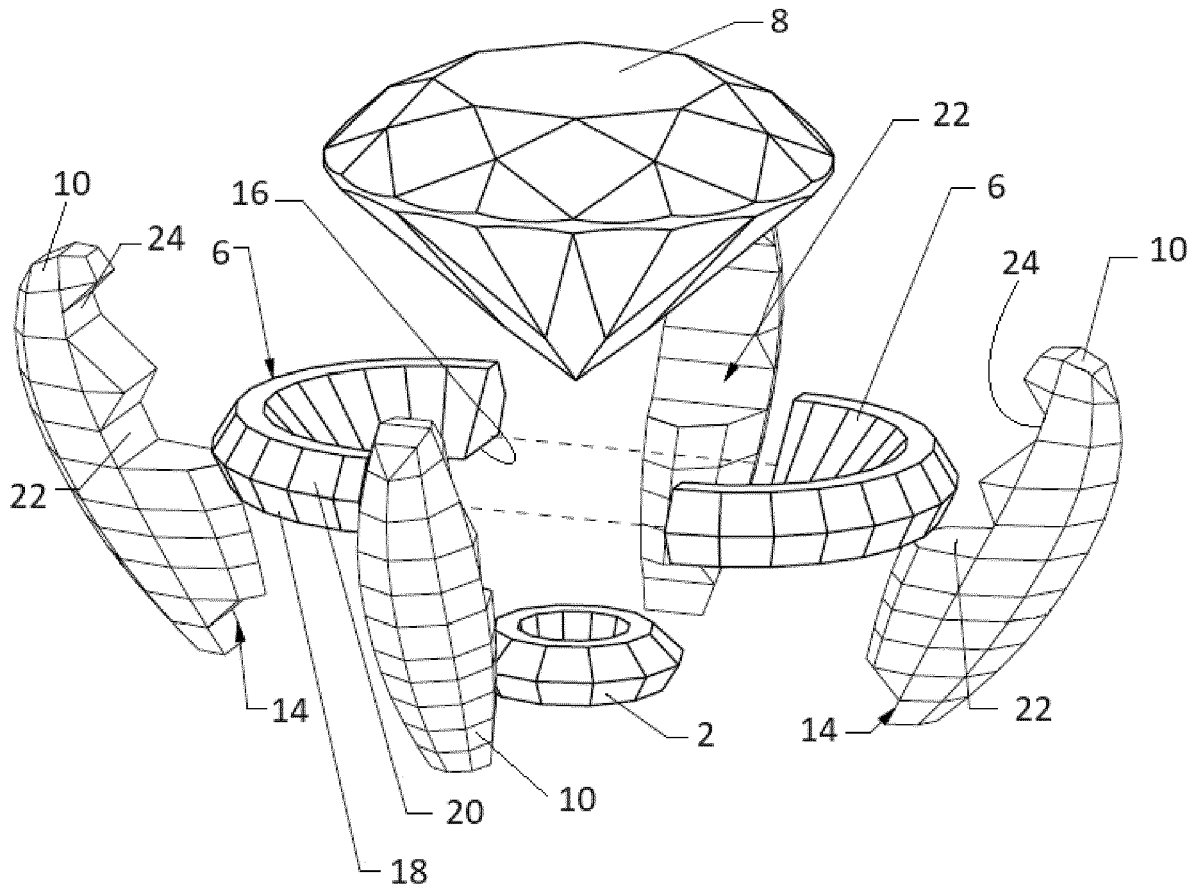


Fig. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 23 20 3541

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	CN 216 363 966 U (SHENZHEN JINZHI JEWELRY LTD COMPANY) 26 avril 2022 (2022-04-26) * le document en entier * -----	1-21	INV. A44C17/02 A44C17/04 A44C9/00
X	US 2011/226016 A1 (HOWARD TERRENCE DASHON [US] ET AL) 22 septembre 2011 (2011-09-22) * alinéas [0036], [0043]; revendication 18; figures 6,8A * -----	1,2,13,14,17	
A	US 2021/137228 A1 (DHOLAKIYA HASMUKH H [US]) 13 mai 2021 (2021-05-13) * abrégé; figures 1-8 * * alinéa [0025] - alinéa [0027] * -----	1-21	
A	US 2017/135450 A1 (SUNNE WAYNE L [US] ET AL) 18 mai 2017 (2017-05-18) * abrégé; figure 3a * * alinéa [0038] * -----	15,18	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 18 mars 2024	Examineur Thielgen, Robert
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 23 20 3541

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-03-2024

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CN 216363966	U	26-04-2022	AUCUN	

US 2011226016	A1	22-09-2011	AUCUN	

US 2021137228	A1	13-05-2021	AUCUN	

US 2017135450	A1	18-05-2017	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2016086323 A1 [0006]
- EP 3181005 A1 [0007]